

SEANCE DU 11 AVRIL 2016

L'an deux mil seize, le onze avril à dix neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de M DUEZ Jean Pierre, Maire

Présents : M DUEZ Mmes BELLOT – BOFFELLI - BOSSIS - CHATELIER – MM MOURLOT – VILLENEUVE – GAUTIER - ARCHAT – ANNEREAU - HERAUD – LEBLOIS

Absente : Mme CHATEAU

Secrétaire de séance : Mme BOFFELLI

- **APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 21 MARS 2016**

Le compte rendu de la réunion du 21 Mars 2016 est approuvé à l'unanimité par les conseillers présents.

- **VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2016**

Vu l'exposé de Monsieur le Maire sur le produit obtenu par les services fiscaux en 2016. Vu la baisse des taux des ordures ménagères, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'augmenter légèrement les taux comme suit :

Taxe d'habitation	14,47 %	à	14.61%
Taxe foncière bâti	18,05 %	à	18.41%
Taxe foncière non bâti	37.38 %	à	38.12%

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité vote les taux ci-dessus.

- **SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR 2016**

Le Conseil Municipal décide d'allouer les subventions pour l'année 2016 aux organismes suivants pour un montant total de 5000€, à l'article 6574.

Association de Mise en Valeur de l'Église	200
Cœur Vaillant A.C.E	500
Comité Chasse A.C.C.A	1000
Amicale Laïque	1000
Les Ateliers Artistiques Saint Paulais	300
Les Premières Notes de Blaye	1000
Souvenir Français	150
<u>Associations extérieures :</u>	
ADAPEI	100
Marathon	150
Vélo en Fête	150
Fondation du Patrimoine	100
Secours Populaire	100
Réserve	400

- **CONTRIBUTION AUX ORGANISMES DE REGROUPEMENT au compte 6554 pour 2016**

Le Conseil Municipal décide d'inscrire 16 300 € de participation pour l'année 2016 aux organismes de regroupement suivants :

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES ETABLISSEMENTS SCOLAIRE DE BLAYE		3902€
SYNDICAT DE LA LIVEENNE		3158€
	Travaux	3298€
SMICVAL		4643€
RESERVE		1299 €

- **VOTE DU BUDGET PRIMITIF / COMMUNE 2016**

Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité son budget primitif 2016 pour la Commune comme suit :

<u>SECTION DE FONCTIONNEMENT</u>			
DEPENSES	625 185.00 €	RECETTES	625 185.00 €
<u>SECTION D'INVESTISSEMENT</u>			
DEPENSES	584 496.21 €	RECETTES	584 496.21 €

- **VOTE DU BUDGET PRIMITIF / ASSAINISSEMENT 2016**

Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité son budget primitif Assainissement 2016 comme suit :

<u>SECTION DE FONCTIONNEMENT</u>			
DEPENSES	90 914.51 €	RECETTES	90 914.51 €
<u>SECTION D'INVESTISSEMENT</u>			
DEPENSES	160 235.36 €	RECETTES	160 235.36 €

- **EXERCICE DU DROIT DE PREEMPTION SUR LE TERRAIN DE MONSIEUR ROUX**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'intention de Monsieur Roux de vendre son terrain situé à l'entrée de la commune.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal décide de ne pas se prononcer quant à l'éventuelle acquisition de ce terrain par l'exercice de son droit de préemption, et jugera de cette opportunité en fonction du prix de vente proposé.

- **ACTUALISATION DES ACTES CONSTITUTIFS DES REGIES DE LA CANTINE MUNICIPALE, DE LA GARDERIE ET DE LA SALLE POLYVALENTE**

Vu le départ à la retraite de Marie Pierre Leblois, régisseur.

Vu la nomination de Nathalie Lauzel pour lui succéder.

Vu l'avis conforme du Comptable public en date du 11 mars 2016.

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à actualiser les régies municipales soit : Cantine – Garderie – Location de la salle polyvalente.

- **DISPOSITIF DE PARTICIPATION CITOYENNE**

Une circulaire ministérielle préconise un dispositif de participation citoyenne quant à la sécurité des administrés.

Le protocole de participation citoyenne devra être signé entre l'Etat, la Commune, le Procureur de la République et le Colonel commandant le groupement de Gendarmerie départementale de la Gironde.

Le Conseil Municipal, à la majorité, décide l'adoption de la démarche officialisant la citoyenneté de la commune.

Un projet de texte donnant le cadre à ce dispositif sera soumis au Conseil Municipal lors de la prochaine réunion.

- **RECRUTEMENT D'UN AGENT TECHNIQUE**

Vu le départ en retraite de Monsieur GUY Christian ;

Vu le besoin de la commune en matière d'entretien des biens et de services aux administrés ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à :

- Recruter un agent technique
- Signer un contrat de travail
- Signer une convention avec l'Etat afin de bénéficier d'une subvention dans le cadre d'un contrat CAE-CUI

QUESTIONS DIVERSES

Une nouvelle édition du journal de la commune sera publiée prochainement, y seront abordé les budgets, les travaux d'aménagement du Bourg, les départs des agents et le recrutement de nouveaux personnels, les différentes manifestations.

La séance a été levée à 20h45.

Prochaine réunion fixée au 09 mai 2016 à 19 h00.